

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/08/2024 - 17546 - 2021 B 04676 - 903 504 231 - 2N HOLDING

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 27 AOÛT 2024 Numero : 7546

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mai à dix-huit heures, les associés de la SAS 2N HOLDING au capital de 500 euros, dont le siège social est situé à 20 rue Gay Lussac 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 90350423100015, se sont réunis au Siège de la société.

L'assemblée est présidée par Mr NOGUES Nicolas en sa qualité de président de la SAS.

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les lettres remises en mains propres contre décharge,
- les comptes annuels
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés un mois avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- approbation des comptes et affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NN

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

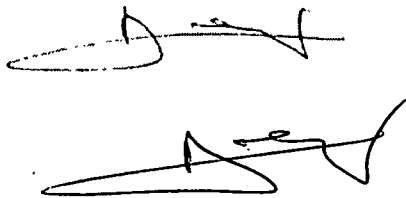
En conséquence, le déficit de l'exercice se montant à la somme de 280 € est affecté pour sa totalité en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le president:

Mr NOGUES Nicolas

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, representing the president and the management.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	22092021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société.	Adresse du siège social
2N HOLDING	20 RUE GAY LUSSAC
SIRET 9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5	91220 BRETIGNY SUR ORGE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	☐

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	280
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D'IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2 50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SASU BAFYAS 13 RUE DE LA PRIÈRE 41070 BONDOPLE Tél 0610917141	

CGA/OMGA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné.	Date 31/05/23 Lieu BRETIGNY SUR ORGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire NOGUES Nicolas PRÉSIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature

Désignation de l'entreprise		2N HOLDING		Neant ☐		
Adresse de l'entreprise		20 RUE GAY LUSSAC		91220 BRETIGNY SUR ORGE		
Numéro SIRET *		9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16		Durée de l'exercice précédent * 0		
				Exercice N clos le 31122022		
				Exercice N-1 clos le 000000		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
Autres * (3)		072	139 904	074	139 904	
Valeurs mobilières de placement	080	1 067	082	1 067		
Disponibilités	084	6	086	6		
Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	140 977	098	140 977		
Total général (I+II)	110	140 977	112	140 977		
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserves légales	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(280)		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		220		
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		140 690		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	67	172	67	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		140 757		
Total général (I + II + III)	180		140 977			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire simplifié (article 903 du Code de Commerce)		Designation de l'entreprise		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		2N HOLDING		13 1 2 2 0 2		10 9 6 0 0		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	biens	215	214				
		services *	217	218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A (I)		232					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes *		dont crédit bail		242		280		
		- mobilier						
		- immobilier						
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243		244			
Rémunérations du personnel *				250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
Dotations aux amortissements *				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)		264		280				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		(280)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280					
	Produits exceptionnels	(IV)	290					
	Charges financières	(V)	294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310		(280)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324				
	Divers * dont intérêts excédentaires des époux et associés	247		330				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (244, 245)	986		127		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (244, 245)	981		989				
	ZFA NG (244, 245, 246)	345		344		992		
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993				
	Zone franche urbaine (244, 245, 246)	987						
	Jeune entreprise innovante (244, 245, 246)	989						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354	280		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356					
	Déficits antérieurs reportables *			360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	280		

Désignation de l'entreprise : FN HOLDING

Néant ☒ *

I. IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II. AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Regularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2053-NO F.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise 2N HOLDING

Neant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agence am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 871 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	280
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)	870	280

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Légende

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : 2N HOLDING		Neant ☒	
Exercice ouvert le 22/09/2021 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 149 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 141, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à Répartition des relances et dans la notice n° 2011-NOT-SD à Cotisation foncière des entreprises : quel facteur des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant collectivement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022

N° SIRET 90350423100015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2N HOLDING

ADRESSE (voie) 20 RUE GAY LUSAC

CODE POSTAL 91220

VILLE

BRETIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, M.F. pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
art. 18 de l'ann. III au CGI

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

9 0 3 5 0 4 2 3 1 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

2N HOLDING

ADRESSE (voie)

20 RUE GAY LUSSAC

CODE POSTAL

91220

VILLE

BRETIGNY SUR ORGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.